COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE PLÉNIER DE L'ÉCOLE DE DROIT DE TOULOUSE

08 avril 2025– 13h45

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier			X	CATHERINE GINESTET	13H45
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie		X			
A	BASSANO	Marie	X				
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège		X			
A	NÉLIDOFF	Philippe			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H45
A	PELLE	Sébastien		X			
A	POUMARÈDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier		X			
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre			X	XAVIER BIOY	13H50
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H45
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	MARYLINE BRUGGEMAN	13H45
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle	X				
B	SUTRA	Romy		X			
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	XAVIER BIOY	13H45
B	CORBION	Lycette	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre					
BIATSS	FOSTITCHENKO	Jennifer	X				
BIATSS	CHABBERT	Damien					

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
PARLONS CAMPUS	Musset Hugo	Titulaire	X				
	Prunet Marilou	Suppléant					
	Buhagiar Anaïs	Titulaire					
	Mille-Egea Jean-Baptiste	Suppléante					
	Durand Tom	Titulaire	X				
	Brefuel Morgane	Suppléant					
UNION ÉTUDIANTE	Serrat Émeline	Titulaire					
	Galtier Léo	Suppléante					
UNI	Vidaillac Jade	Titulaire	X				
	Cambouris Jules	Suppléante					

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	Delmas Clément	Titulaire					
	Dulon Camille	Suppléante					
UNION ÉTUDIANTE	Simon Matis	Titulaire					
	Huteau Cécile	Suppléant					
PARLONS CAMPUS	Caviglioli Raphaël	Titulaire					
	Da Costa Vilela Enzo	Suppléante					
	Aquilina Élise	Titulaire					
	Migayrou Lou	Suppléant					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire					
	REGOURG Serge	Suppléante					
École des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire					
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire					
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	MARYLINE BRUGGEMAN	13H45
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	BILLET-YDIER Fabienne	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	MARIE BASSANO	13H45
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	CATHERINE GINESTET	13H45
	JACQUET Nicolas	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	DUMONTIER Beltram	Suppléant					
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAÏEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	LAURENT	Julien	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	BASSANO	Marie	Président de section 03	
Monsieur	DERAMBURE	Caroline	Directrice EEDU	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	WOLFF	Camille	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	BLUNTZ	Cosima	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	AMILHAT	Mathias	Directeur IEJ	

Monsieur	JACQUEMIN	Zoé	Directrice ESL	
Monsieur	BEAUSSONIE	Guillaume	Directeur E2DSP	
Madame	JOSHI	Madura	DLC (Charlotte RAULT)	X

Le conseil débute à 13h45.

Il est donné lecture des procurations.

Ce conseil marque la fin d'une ère, car il s'est tenu pendant près de trois ans, accueillant les membres du conseil au cours de cette période. Initialement conseil de faculté, il est désormais le conseil provisoire de l'École de droit de Toulouse. Dans quelques semaines, des élections auront lieu, renouvelant partiellement ou entièrement ce conseil. Certains membres actuels pourraient ne pas être réélus. Avec émotion, nous clôturons cette page de notre histoire commune et remercions tous ceux qui ont participé et soutenu ce conseil au cours des trois dernières années.

1. Actualités

1 – A École de droit, Élections au Conseil d'administration et au Conseil de l'Unité de Recherche

Le conseil commence par aborder les points d'actualité, notamment les élections à venir pour le conseil d'administration de l'école de droit de Toulouse et le conseil de l'unité de recherche, créée au 1er janvier 2025. Ces élections se dérouleront par vote électronique. Les représentants étudiants au conseil des études seront élus plus tard, probablement en octobre, en même temps que d'autres élections universitaires pour réduire les coûts.

Les élections auront lieu soit à l'urne, soit électroniquement si couplées avec celles de l'université. Une campagne de communication sera lancée pour informer les personnels et les étudiants. Les participants sont invités à vérifier leurs inscriptions sur les listes électorales et à signaler toute erreur.

Enfin, il est précisé que les élections au conseil d'administration sont organisées par l'université, tandis que celles de l'unité de recherche le sont par l'école de droit, une décision jugée contre-intuitive. Pour des questions spécifiques, il est recommandé de s'adresser à la DAJI pour le conseil d'administration et à l'école de droit pour l'unité de recherche.

1 – B Résultats admissibilité concours d'agrégation

Trois candidats, tous maîtres de conférences, ont été admis : Maxime Boul (IUT de Rodez), Frédéric Balaguer (Bordeaux) et Vincent Sempastous (Corse). Ils doivent encore passer deux épreuves pour être définitivement admis. L'établissement peut aider financièrement Maxime Boul pour préparer ses leçons de 8h et de 24h, mais ne peut pas soutenir les deux autres candidats en raison de leur affiliation à d'autres établissements. Une pensée est adressée aux quatre collègues qui n'ont pas franchi cette étape. Chacun à sa place essaiera de continuer à les aider à passer ce concours, s'ils le souhaitent, dans les meilleures conditions.

1 – C Résultats qualification CNU

Cette année, sept doctorants toulousains ont été qualifiés par le Conseil National des Universités (CNU) pour les fonctions de maître de conférences. Voici les détails concernant leurs thèses et leurs directeurs :

Droit Privé

- Sarah Béret : Thèse "Les droits et les technologies vertes" sous la direction d'Alexandra Mendoza-Caminade.
- Adèle Tourné : Thèse "L'évolution de la peine de confiscation" sous la direction de Guillaume Beaussonie.
- Eloi Joseph : Thèse en droit pénal intitulée "Le territoire pénal" sous la direction d'Antoine Botton.

Droit Public

- Clotilde Combes : Thèse « Jean Jaurès (1859-1914), une recherche de l''État juste » sous la direction de Jérôme Hénin et Stéphane Mouton, qualifiée en 0-2.
- Anna Zachayus : Thèse sur "Le rôle de l'État dans le financement du service public et de la santé" sous la direction de Vincent Dussard.

Histoire du Droit

- Jérémy Maloir : Thèse en histoire du droit intitulée "Les ministres en révolution : gouvernement et administration" sous la direction de Christine Mengès-Le Pape.
- Manon Serini : Thèse en histoire du droit intitulée "Le droit pénal du crédit d'après la doctrine juridique, d'une crise à l'autre, 1715-1789" également sous la direction de Christine Mengès-Le Pape.

Ces sept jeunes docteurs sont désormais qualifiés pour les fonctions de maître de conférences. Cependant, le recrutement reste un défi en raison du nombre limité de postes disponibles : environ 65 en droit privé, une cinquantaine en droit public et très peu en histoire du droit. L'établissement a développé des postes LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) pour répondre à ces besoins, mais il est crucial de continuer à soutenir ces jeunes collègues dans leur quête d'emploi.

L'année dernière, en faisant un petit bilan des qualifications CNU, nous étions très bien classés, occupant la troisième position au niveau national. Cette année, avec 7 qualifiés, notre classement est moins élevé. Il est naturel d'avoir des années meilleures que d'autres, mais il est important de noter que malgré cette baisse, nous restons dans une position respectable. Bien que nous puissions faire mieux avec 7 qualifiés, notre rôle principal reste d'attirer davantage de doctorants et de leur offrir les meilleures conditions pour mener à bien leurs thèses. En ce qui concerne l'accompagnement financier post-thèse, nous sommes particulièrement performants par rapport aux autres universités. Nous offrons des aides substantielles pour l'agrégation et le Tour de France, ce qui est un atout majeur.

Actuellement, le statut des doctorants, en dehors des contrats doctoraux et des ATER, présente certaines incertitudes quant aux opportunités offertes. Il est crucial de réfléchir à la manière dont les doctorants peuvent intégrer leur rôle dans les meilleures conditions possibles, tant sur le plan académique que matériel. La tendance montre une diminution du nombre de doctorants réalisant des travaux dirigés (TD), remplacés par des professionnels. Cette évolution n'est pas neutre pour la formation des étudiants et nécessite une réflexion sur l'intégration des professionnels dans les TD et sur la stimulation des vocations doctorales. Renouveler notre corps

enseignant avec des doctorants et docteurs de qualité est essentiel pour éviter de devenir un simple centre d'enseignement et assurer notre pérennité.

Remarques :

Les critères de sélection pour les contrats doctoraux a mis en lumière plusieurs points cruciaux concernant la réussite des étudiants en thèse et les facteurs influençant ces processus. Actuellement, les candidats doivent être parmi les trois premiers de chaque M2, avec certains programmes exigeant une preuve d'aptitude à la recherche. Cependant, cette approche soulève des questions sur sa pertinence et son efficacité. Il est souvent observé que certains étudiants se révèlent seulement au moment de la recherche, ce qui pourrait exclure des talents potentiels en raison des critères actuels. Cette situation pose la question de savoir si les critères de sélection sont suffisamment inclusifs pour identifier tous les candidats prometteurs. Une réévaluation de ces critères semble nécessaire pour s'assurer qu'ils sont cohérents et efficaces. Plusieurs facteurs influencent la réussite des étudiants en thèse. La qualité des étudiants en M2, notamment la distinction entre ceux qui sont plus techniques et ceux qui ont une orientation plus théorique ou philosophique, joue un rôle crucial. De plus, les postes d'atterrissage disponibles après la thèse peuvent également influencer la motivation et le succès des étudiants. Les standards d'évaluation des thèses varient souvent en fonction des évaluateurs, ce qui peut affecter l'évaluation finale. Il existe une distinction notable entre les thèses très techniciennes, souvent bien qualifiées, et celles qui manquent de perspective théorique ou philosophique. Le nouveau directeur de l'école doctorale a exprimé son intention de réinterroger ces questions. Le conseil de l'école doctorale devra décider des changements à apporter aux critères de sélection. Une étude comparative pourrait être menée pour analyser les taux de réussite et d'abandon entre les étudiants financés et non-financés, ainsi que pour examiner la corrélation entre le type de financement et les études d'abandon de thèse.

1 – D Évaluation des formations

Depuis un an, nous sommes dans la deuxième campagne d'évaluation des formations, notamment celles de licence. Un bilan a été réalisé avec les étudiants de licence 3 par parcours, sous la direction de Sébastien Pellé. Les évaluations ont montré une participation massive : sur 982 étudiants en licence 3 mention droit, 501 ont répondu. Les questionnaires contenaient des questions fermées et ouvertes. Bien que certaines réponses libres ne soient pas toujours pertinentes, elles offrent un vivier important d'informations. Un point positif notable est que 92% des répondants recommanderaient leur formation, indiquant une forte adhésion globale. Cependant, les principales critiques concernent le rythme et les emplois du temps quotidiens, plutôt que les enseignants ou les modalités d'évaluation. Malgré ces points négatifs, l'appréciation générale de la formation reste extrêmement positive. Les résultats obtenus sont encourageants, bien que des améliorations soient encore possibles. Cette perception positive incite à la satisfaction quant aux progrès réalisés. Le questionnaire, d'une longueur de 467 pages, contient un volume impressionnant de réponses ouvertes, soit 450 pages. Ce nombre élevé de réponses libres représente un défi significatif en termes de traitement et d'analyse des données. En comparaison, les autres formations bénéficient de moins de répondants, ce qui facilite leur traitement. Cette différence met en lumière la complexité spécifique liée à l'analyse des réponses pour notre formation.

L'évaluation des enseignements est identifiée comme une étape cruciale dans le processus d'amélioration continue. Cette évaluation sera menée de manière détaillée, enseignement par enseignement, similaire à la méthode déjà adoptée par TSM et TSE. Monsieur le Professeur

Sébastien Pellé continuera à superviser ce travail, reconnu pour sa qualité. De plus, l'OFIP, avec l'aide de Monsieur Benjamin Goulesque, jouera également un rôle clé dans cette initiative. Les enseignants impliqués dans les doubles diplômes ont déjà reçu des informations sur leur évaluation, et cette pratique sera effective dès l'année académique 2025-2026. L'importance de l'évaluation des enseignements est largement soutenue, bien que des biais potentiels soient reconnus. Une étude récente montre que les écoles pratiquant ces évaluations tendent à obtenir des notes plus élevées, ce qui pourrait influencer les résultats. Il est donc crucial de prendre en compte ces biais et d'utiliser les évaluations de manière judicieuse. Il est également souligné que certaines évaluations pourraient ne pas refléter fidèlement la qualité de l'enseignement, comme le montrent des exemples personnels où des professeurs exceptionnels pourraient recevoir des notes basses. Il est donc essentiel de rester vigilant face à ces éléments pour garantir une évaluation équitable et constructive.

1 – E Parcoursup et MonMaster

L'idée générale est que le nombre élevé de candidats appelle à des observations et réflexions approfondies sur nos pratiques, notre identité institutionnelle, ainsi que sur les moyens dont nous disposons pour accueillir ces candidats. Pour illustrer cette situation, quelques chiffres bruts d'évolution sont présentés. Il est noté que les étudiants sont ravis de rejoindre notre établissement, tant via Parcoursup que pour le master en question. Les candidatures ont connu une augmentation significative dans les deux cas. Cette tendance est perçue comme une bonne nouvelle, indiquant un intérêt croissant des étudiants pour les études de droit. Ces études sont considérées comme extrêmement formatrices et menant généralement à une activité professionnelle. Le paysage de l'enseignement supérieur français public reconnaît la qualité de la formation et de l'insertion professionnelle offertes par les facultés de droit. Contrairement à la plupart des autres disciplines d'enseignement supérieur public, qui ne remplissent pas leurs formations ouvertes sur Parcoursup et Mon Master, les facultés de droit, ainsi que celles de médecine, biologie et psychologie, connaissent un afflux massif d'étudiants. À Toulouse, seules ces quatre disciplines atteignent ou dépassent leur capacité d'accueil. En particulier, la discipline de psychologie est en surchauffe, suivie par la médecine et le droit. La biologie, bien que recevant un nombre conséquent de candidats, ne publie pas ses chiffres de manière aussi transparente que les autres disciplines mentionnées. Cette situation souligne une réelle différence dans l'attractivité des formations juridiques par rapport à d'autres domaines, ce qui nécessite une attention particulière pour gérer efficacement cet afflux d'étudiants.

<u>Parcoursup :</u>

Entre 2024 et 2025, toutes les formations en licence ont enregistré une augmentation de 20% des candidatures, passant de 19 257 à 23 282 candidatures. Sur les cinq dernières années (2021-2025), cette augmentation est encore plus significative, avec une hausse de 65%, soit de 14 000 à 23 000 candidatures. Cette explosion des candidatures pose un paradoxe majeur : bien que le ministère salue l'augmentation du nombre de demandes, il n'y a pas de moyens supplémentaires alloués pour accueillir ces étudiants. Depuis 2021, il semble qu'il y ait eu une légère augmentation du nombre de professeurs (environ trois postes supplémentaires), mais il est incertain qu'il y ait eu une augmentation significative du personnel BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé) ou des infrastructures telles que les salles et les bâtiments. Cette situation crée une pression accrue sur les ressources existantes, malgré l'attractivité croissante des formations auprès des élèves. Il est donc crucial de trouver des

solutions pour gérer cette augmentation tout en maintenant la qualité de l'enseignement et des services offerts aux étudiants.

L'évolution des candidatures pour l'année 2024-2025, telle que présentée sur la plateforme Parcoursup, montre une légère diminution des demandes à Montauban, bien que le taux de pression reste élevé. Avec seulement 160 places disponibles, le ratio de sélection est d'environ 1 sur 10, similaire à celui de Toulouse.

Cependant, plusieurs parcours connaissent une augmentation significative des candidatures:

- La licence en droit en distanciel
- Le parcours Bangor
- Le parcours Droit et Mondes Hispaniques (Barcelone-Valence)
- La licence en droit, parcours droit, avec une augmentation de 24% des candidatures, passant de 9 200 à 11 541.
- Le parcours franco-allemand, bien que les chiffres soient modestes
- La LAS, qui atteint 2 000 candidatures
- Le parcours Bilan Droit Français et Droit Anglo-Saxon, dépassant symboliquement le seuil des 1 000 candidatures.

Cette augmentation massive de la demande est une bonne nouvelle, mais elle pose également un défi en termes de ressources. Il est crucial d'engager un dialogue avec le rectorat localement et le ministère national pour obtenir les moyens nécessaires afin de répondre à cette demande croissante tout en maintenant la qualité de la formation des étudiants. Actuellement, il y a une baisse des effectifs en L1 à Toulouse Capitole, car nous ne pouvons pas accueillir autant d'étudiants avec les ressources disponibles. Il est important de noter que Toulouse 1 Capitole est la composante qui accueille le plus grand nombre d'étudiants sur le site toulousain, et ce, de très loin. Il est également souligné que Toulouse Capitole, Paris 2 et Lyon 3 sont parmi les universités françaises les moins dotées en termes d'enseignants-chercheurs. Cette situation nécessite une attention particulière pour garantir des conditions d'enseignement équitables par rapport aux autres universités voisines. Bien que l'augmentation des candidatures soit encourageante, il est impératif de disposer de moyens supplémentaires pour répondre à cette demande croissante et maintenir la qualité de l'enseignement.

Un dernier point concernant Parcoursup concerne les nouvelles formations récemment ouvertes sur la plateforme, qui rencontrent un franc succès. Parmi celles-ci :

- La licence "Parcours juriste de copropriété" a reçu 437 demandes dès sa première année d'ouverture.
- Le double diplôme international franco-irlandais a attiré 351 candidatures.

Ces chiffres sont particulièrement encourageants, surtout compte tenu du manque de communication sur ces nouvelles offres. Les étudiants semblent effectivement chercher et trouver les formations qui correspondent à leurs aspirations et postulent en conséquence.

Ces résultats positifs sont des indicateurs très intéressants pour l'avenir de ces programmes. Cependant, il est important de noter que certains pensent que la demande pourrait diminuer à terme, notamment en raison des tendances démographiques. Toulouse reste néanmoins une destination attractive avec environ 15 000 nouveaux arrivants par an.

<u>MonMaster :</u>

Au niveau master, il y a une augmentation considérable des demandes, passant de 32 000 à environ 40 531 candidatures pour environ 1 000 places disponibles. Il est important de noter que

les étudiants peuvent soumettre jusqu'à quinze candidatures, ce qui peut gonfler artificiellement le nombre total de demandes. Cependant, une observation intéressante est que beaucoup de ces candidatures sont réalisées au dernier moment. En effet, le nombre de candidatures a doublé en seulement trois jours, suggérant que le chiffre réel de candidatures sérieuses pourrait être autour de 20 000 plutôt que 40 000. Cela signifie que les responsables pédagogiques doivent traiter un grand nombre de candidatures qui ne sont pas nécessairement sérieuses, ce qui peut être perçu comme une perte de temps. Il y a également une inflation constante des chiffres : il y a deux ans, le nombre de demandes était d'environ 20 000. Aujourd'hui, bien que certains masters connaissent une baisse significative, la plupart voient leurs candidatures augmenter considérablement. Les baisses sont relatives et concernent principalement un ou deux masters spécifiques.

Deux nouveaux masters ont été introduits :

- Le master en relations internationales et politiques de sécurité et de défense a déjà 2 000 candidatures.
- Le master avocat magistrat a 1 700 candidatures.

Ces nouveaux masters trouvent leur place, mais cela signifie que chaque nouvelle création de programme attire un nombre important de candidatures. Il est crucial de comprendre que les juristes sont les seuls à connaître une telle situation dans l'enseignement supérieur. Le ministère ne traite pas spécifiquement ce sujet car la demande principale des juristes est de classer les candidatures, et comme cette problématique concerne principalement les facultés de droit, elle reste inaudible parmi l'ensemble de l'enseignement supérieur.

1 – F Evaluation HCERES

Un certain nombre d'entre vous ont été mobilisés pour l'évaluation des formations ainsi que pour l'évaluation de la recherche. Cela signifie que tout le monde est constamment sollicité pour diverses tâches. Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont investis dans ces évaluations, car tout a été réalisé dans les temps, avec seulement quelques petits détails à ajuster. Nous sommes actuellement dans une phase de traitement par la DEVE de l'ensemble des éléments que vous avez fournis. Ces données seront ensuite compilées sous forme d'un fichier Excel que Monsieur le doyen dois relire. Cette première phase touche à sa fin pour les unités de formation ainsi que pour les unités de recherche. Nous allons bientôt entrer dans une deuxième phase, celle de l'évaluation active, qui se mettra progressivement en place pour préparer la prochaine accréditation. Dès la fin de cette année, nous commencerons à dessiner le futur des formations que nous proposerons aux étudiants. Il est important de noter que l'HCERES reste un acteur clé dans ce processus. Ce soir, à l'Assemblée nationale, environ 80 députés, dont plusieurs anciens ministres de l'enseignement supérieur, se mobilisent pour sauver l'HCERES d'une possible suppression. Les discussions actuelles prévoient que certaines universités pourraient être contrôlées à posteriori, ce qui signifie que l'accréditation pourrait être retirée rétroactivement si les critères ne sont pas respectés. En parallèle, il y a des discussions sur la suppression de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Cependant, le ministère de l'enseignement supérieur reste pour l'instant en place. Monsieur le doyen tiens à remercier tout le monde pour leur travail acharné.

2. Personnels

Il est soumis deux délibérations concernant des dispositifs d'intéressement pour les personnels BIATSS à propos d'un certain nombre d'actions qui ont été menées récemment ou qui vont être menées prochainement. Il existe la possibilité, en vertu notamment du Code de l'éducation, de l'article L954-2, ainsi que de la circulaire de 2017 qui vient en application de cet article, de mettre en place des dispositifs d'intéressement ponctuels ou non pour les personnels BIATSS dans le cadre de divers cas. C'est pourquoi vous sont présentées ces deux délibérations, qui concernent des situations différentes. L'idée est que, à raison de certaines actions menées, il peut y avoir un intérêt à prévoir un intéressement pour les personnels BIATSS. Les titulaires, mais aussi les contractuels peuvent bénéficier de ces dispositifs.

2 – A : Intéressement des personnels Ecole de droit de Toulouse/Université dans le cadre de la transformation institutionnelle.

La première délibération concerne un certain nombre de personnels, tant de l'École de droit que de l'Université. Il ne s'agit pas uniquement du personnel de l'École de droit qui s'est largement mobilisé pendant près de trois ans, voire deux ans, pour la transformation institutionnelle de la faculté de droit en école. Il inclut également le personnel avec lequel je travaille quotidiennement et dont je suis extrêmement reconnaissant, ainsi que des personnels de l'Université, notamment :

- La DAJI (Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles), qui nous a beaucoup soutenus et aidés.
- Le responsable du pôle web de la direction de la communication, également basé à l'Université.
- La directrice adjointe des affaires financières.

Toutes ces personnes, qu'elles soient rattachées à l'École ou à l'Université, méritent de percevoir un intéressement en reconnaissance de leur contribution à cette transformation. Cet intéressement est ponctuel, car il concerne les deux années de transformation.
Le montant de cet intéressement est le même pour chacun des personnels concernés : 750 euros brut (environ 650 euros net) pour une douzaine de personnes. Ce versement unique aura lieu en fin d'année 2025, couvrant les années 2023 et 2024, principalement pour des raisons administratives.

Ce point est adopté à l'unanimité.

2 – B Intéressement des personnels ESL dans le cadre de la participation au recrutement des Masters internationaux.

Ce dispositif concerne le recrutement annuel d'une centaine d'étudiants pour les masters internationaux de l'ESL, qui sont des programmes payants et ouverts à un public majoritairement international, donc non francophone. Ce processus nécessite que l'équipe de l'ESL mobilisée sur ce recrutement travaille en langue anglaise et soit capable d'accompagner spécifiquement ces étudiants, qui ne sont pas habitués à nos procédures administratives. Cet accompagnement spécifique inclut non seulement le recrutement initial mais aussi les démarches liées aux visas et un suivi continu. Ce processus est donc beaucoup plus lourd que le recrutement classique. Bien que l'université apporte un soutien logistique, notamment via un logiciel dédié pour lequel une licence spécifique a été souscrite, le travail reste conséquent pour l'équipe. Compte tenu de cet

investissement, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'intéressement visant à valoriser l'engagement des catégories B et C, qui sont les moins valorisées financièrement.

Ce dispositif a deux objectifs principaux :

- Reconnaître le travail effectif fourni par ces agents pour ce recrutement, qui a déjà porté ses fruits l'année dernière et semble prometteur cette année.
- Maintenir leur motivation, car ce travail doit se reconduire chaque année sans que la routine ne s'installe.

- Pour cela, une prime d'intéressement d'un montant maximum de 750 euros par agent a été proposée. Cette prime sera modulée en fonction du taux de remplissage des masters et prendra en compte plusieurs indicateurs : Le taux de remplissage des masters, la diversité des nationalités retenues et la nécessité d'avoir une majorité d'étudiants étrangers.

Ce dispositif vise à reconnaître l'effort et le succès des agents tout en les incitant à maintenir un haut niveau d'engagement pour les années à venir. Il est mis en place au profit de personnel contractuel ou non de catégories B et C. La différence, c'est que celui-ci est appelé à être récurrent en fonction des critères

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Études et vie étudiante

3 – A SCREI : renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre UT Capitole, TSE et l'Udem au Canada

Aujourd'hui, je vous présente le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse-Capitole TSE et l'Université de Montréal au Québec. Cette convention permet une mobilité d'études classique dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants, avec une reconnaissance académique des crédits obtenus. Il s'agit d'une convention multidisciplinaire qui couvre plusieurs le domaines l'Économie, l'Informatique et l'Administration et communication.

Initialement, cette convention concernait uniquement les domaines du droit et de l'économie. Nous avons depuis élargi le partenariat pour inclure l'informatique et l'administration et la communication. En ce qui concerne le droit, cela concerne spécifiquement le Master 2 en droit et sciences du travail européen.

Cette convention, qui date de 2007, a été renouvelée cette année pour une période supplémentaire de cinq ans. Elle permet à des étudiants de l'Université Toulouse-Capitole TSE de partir étudier à l'Université de Montréal et vice versa.

En ce qui concerne les flux d'étudiants, nous maintenons un quota de quatre étudiants par semestre pouvant partir en échange. L'Université de Montréal est un partenaire de qualité, et nous recevons des retours très positifs de la part des étudiants ayant participé à cet échange. Nous souhaitons donc maintenir et renforcer ce partenariat pour les années à venir.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 – B Assiduité

Lors du conseil de février, nous avons abordé un point crucial concernant le contrôle de l'assiduité dans les cours de licence et de Master 1. Cette note, initialement présentée lors des

conseils précédents, a évolué en fonction des remarques et suggestions formulées par les membres du conseil.

Évolutions des motifs d'absence justifiés

1. **Rendez-vous chez le spécialiste** :
 - Initialement considéré comme injustifié, ce motif a été réévalué et est désormais accepté comme une raison valable pour une absence. Cette modification répond à la fréquence avec laquelle les étudiants invoquent ce motif.
2. **Événements familiaux** :
 - Les motifs liés aux événements familiaux ont été précisés pour inclure jusqu'à quatre jours d'absence consécutifs. Cette clarification vise à éviter que les absences ne soient éparpillées sur plusieurs périodes, garantissant ainsi une certaine continuité dans la présence des étudiants.
3. **Certificat de décès** :
 - La difficulté pour un étudiant d'obtenir un certificat de décès a été prise en compte. Il est désormais stipulé que ce document peut être exigé "selon les circonstances", offrant ainsi une flexibilité et évitant de contraindre les étudiants dans des situations délicates.
4. **Convocations pour la réserve militaire et assimilée** :
 - Les convocations pour des obligations militaires ou assimilées (comme les pompiers) ont été ajoutées comme motifs d'absence justifiés. Cette modification vise à ne pas désavantager les étudiants ayant des obligations militaires ou de service public.

Pour les cours de licence et de Master 1 en droit, il a été décidé que dans le cadre du contrôle continu, la deuxième absence non justifiée à un même enseignement au cours d'un semestre entraînera l'enregistrement d'une mention "ABI", c'est-à-dire absence injustifiée. Cette décision représente un resserrement des conditions par rapport au document initial, où la troisième absence était considérée comme injustifiée. L'objectif principal est de s'assurer que les étudiants assistent régulièrement aux travaux dirigés, tout en reconnaissant que certaines absences peuvent être justifiées par des motifs sensibles. La liste des motifs d'absence justifiés reste adaptable en fonction des retours que nous recevrons, notamment l'année prochaine.

Remarques :

- Les absences justifiées peuvent être gérées par les chargés de TD en collaboration avec le médecin de l'université.
- Si un étudiant est absent pour une raison médicale prolongée, il peut être dispensé de ses obligations d'assiduité.
- Les étudiants absents non justifiés reçoivent généralement zéro.
- Pour les absences justifiées, la notation dépend du nombre de séances manquées et de la possibilité de rattraper le travail.
- En cas d'absence prolongée justifiée, l'étudiant peut être dispensé de ses obligations de TD. Cette dispense doit être décidée par le médecin de l'université et doit être faite en amont ou au début du semestre pour éviter les situations complexes.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 – C Bureau des étudiants

Une longue discussion porte sur la création et l'adoption des statuts pour le bureau des étudiants au sein de l'école de droit de Toulouse, avec des préoccupations concernant les élections, la transparence, le pluralisme et la gestion financière. Voici un résumé des points clés et des suggestions pour clarifier certains aspects :

Points Clés

- Il est proposé que si plus de trois listes se constituent pour les élections du BDE, le conseil de supervision sélectionnera trois d'entre elles sur la base de leur projet. L'objectif est de garantir un pluralisme et une transparence dans le processus électoral.
- Le conseil de supervision aura un rôle dans la sélection des listes pour les élections, mais cela doit être justifié par le besoin de pluralisme plutôt que par l'interventionnisme. Il est suggéré que cette décision soit transparente et bien expliquée aux étudiants.
- Les recettes du BDE incluent les cotisations des membres, les projets d'événements, les dons et les ventes. Il y a une préoccupation concernant la gestion de l'argent et comment il sera dépensé.
- Si le système proposé ne fonctionne pas, il est envisagé de créer simplement une association BDE où les étudiants se débrouilleront eux-mêmes. L'objectif est de permettre aux institutions de proposer d'autres activités librement si elles le souhaitent.

Suggestions pour Clarification

- S'assurer que l'article sur les recettes est bien détaillé dans le statut du BDE, incluant toutes les sources possibles de revenus (cotisations, projets d'événements, dons, ventes).
- Clarifier davantage le rôle et les critères du conseil de supervision pour la sélection des listes électorales afin d'éviter toute perception d'interventionnisme.
- Mettre en place un processus transparent pour communiquer aux étudiants comment les décisions sont prises, notamment concernant la sélection des listes électorales.
- S'assurer que les critères de sélection des listes soient clairement définis et accessibles à tous.
- Prévoir des mécanismes de contrôle et de transparence pour la gestion financière du BDE, incluant des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds. S'assurer que les étudiants comprennent comment leur argent est dépensé et qu'ils ont un moyen de participer à cette discussion.
- Maintenir une approche flexible pour permettre des ajustements en fonction des retours des étudiants et de l'efficacité du système mis en place. Être prêt à revenir à une structure associative si le modèle institutionnel ne fonctionne pas comme prévu.

1 contre 1 abstention. Ce point est adopté à la majorité.

3 – D PLD : Modifications de la maquette L1 IEP

La maquette du double diplôme IEP-Droit a été révisée en raison de quelques ajustements nécessaires concernant les crédits ECTS. Après une recomptabilisation et des modifications, il apparaît que les matières restent globalement inchangées, bien que certaines adaptations aient été apportées, notamment en première année (L1) et en deuxième année (L2).
En L2, la matière "Écologie politique" a été supprimée et remplacée par un module TEDS à l'IEP. Initialement prévu pour être sous-traité au département de droit, ce module sera finalement géré directement par l'IEP en deuxième année, avec une formulation différente. Les compétences transversales ont également été supprimées, réduisant légèrement la charge de travail des étudiants.
Les ajustements effectués sur les ECTS ont nécessité une révision manuelle pour s'assurer que tous les crédits étaient correctement comptabilisés. Le SAS vérifiera ces modifications pour garantir qu'il n'y a pas de problèmes.
Le véritable enjeu réside désormais dans les années suivantes, notamment pour le Master, où des choix stratégiques devront être refaits. Les étudiants ont exprimé leur satisfaction, particulièrement pour le second semestre, où ils ont pu suivre leurs cours dans un même groupe, facilitant ainsi la gestion de leur emploi du temps.
En conclusion, malgré les défis rencontrés, les efforts déployés ont permis d'atteindre des résultats positifs. Il reste maintenant à finaliser les ajustements nécessaires pour assurer une transition fluide vers les années suivantes.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 – E ESL : Programme de bourse ESL

L'École Supérieure du Louvre (ESL) propose des masters internationaux principalement destinés à un public extra-européen. Ces programmes sont enseignés exclusivement en anglais et recrutent à l'international, y compris des étudiants hors Union Européenne. Cependant, les coûts associés à la formation, aux procédures d'études en France, aux visas, ainsi qu'aux frais de vie, peuvent être très élevés pour certains étudiants, notamment ceux provenant des pays du Sud. Pour la première fois, l'ESL souhaite créer trois bourses d'excellence. Ces bourses seront ouvertes aux meilleurs étudiants actuellement inscrits en M1 International Economic Law et Cross-Border Disputes, qui souhaitent poursuivre leurs études en M2 à la rentrée 2025-2026.

Ces bourses consisteront en une exonération complète des frais de scolarité, soit 4 500 euros par étudiant.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 – F IEJ, Mises à jour des maquettes du M1 Métiers de la justice et M2 Métiers de la justice, parcours Magistrat 25-26

Le Master en Métiers de la justice connait plusieurs modifications et ajouts significatifs à partir de la rentrée 2025-2026. Voici un résumé détaillé des changements apportés aux deux niveaux du master :

Master 1 Métiers de la Justice (ouverture rentrée 2025-2026)

Le Master 1 en Métiers de la justice subit plusieurs modifications pour s'aligner avec les standards des autres masters de la même mention.

Les principales modifications incluent :

- **Ajout de l'anglais** : L'enseignement de l'anglais sera intégré à raison de 13,5 heures de travaux dirigés (TD) par semestre.
- **Recalcul des ECTS** : Les crédits européens (ECTS) seront recalculés pour chaque semestre afin de mieux refléter la charge de travail et les objectifs pédagogiques.
- **Épreuves de contrôle continu** : Des épreuves de contrôle continu seront ajoutées aux unités d'enseignement (UE) 1 et UE 3.
- **Précision des types d'épreuves** : Les commentaires sur le type d'épreuves seront précisés pour une meilleure compréhension des exigences.

Master 2 Métiers de la Justice, Parcours Magistrat (ouverture rentrée 2025-2026)

Le Master 2 en Métiers de la justice, parcours Magistrat, voit également plusieurs ajustements pour mieux préparer les étudiants au concours de l'École Nationale de la Magistrature (ENM).

Les modifications incluent :

- **Annualisation des enseignements** : Les cours seront répartis sur l'année entière pour correspondre davantage au rythme de préparation du concours de l'ENM.
- **Suppression des cours mutualisés** : Les cours mutualisés seront supprimés et remplacés par 30 heures de cours magistraux (CM) de préparation aux oraux techniques, en raison de la spécificité de l'épreuve et du calendrier des autres masters.
- **Ajout de tutorat** : 30 heures de travaux dirigés (TD) de tutorat seront ajoutées, assurées par des magistrats, pour préparer les étudiants à la fiche individuelle d'une épreuve orale du concours de l'ENM. Une convention de partenariat est en cours.
- **Stage de professionnalisation** : Une nouvelle unité d'enseignement (UE 7) sera dédiée au stage de professionnalisation, dont la durée sera fixée à un mois avec une période banalisée à définir, en tenant compte du calendrier du concours de l'ENM.
- **Évaluations continues** : L'UE 5 comportera cinq évaluations au titre du contrôle continu (au lieu de deux initialement prévues) pour aligner les épreuves de validation du master avec celles du concours de l'ENM, équivalentes à des épreuves blanches pour les étudiants.
- **Précision des types d'épreuves** : Les commentaires sur le type d'épreuves seront précisés pour une meilleure compréhension des exigences.
- **Recalcul des ECTS** : Les crédits européens (ECTS) seront recalculés pour chaque semestre afin de mieux refléter la charge de travail et les objectifs pédagogiques.

Master 2 Métiers de la Justice, Parcours Avocat

Le Master 2 en Métiers de la justice, parcours Avocat, ouvrira à la rentrée suivante, soit 2026-2027. La maquette de ce programme sera présentée ultérieurement.

Ces modifications visent à améliorer la préparation des étudiants aux concours et à leur future carrière dans le domaine juridique, en alignant les programmes avec les exigences spécifiques des concours de l'ENM et en renforçant les compétences linguistiques et professionnelles.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. Demande de participation financière au soutien de la recherche :

4 – A Demande de subvention de 1000 € pour le colloque IEJUC, *« Le droit rural au 21ème siècle. Réformes faites, à faire, à (surtout) ne pas faire »* le 23 mai 2025. C'est un colloque en hommage à notre collègue Jean-Jacques Barbieri, notamment, qui réunit les ruralistes français qui viendront lui rendre hommage.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

5 – A ESL, avenant à l'accord-cadre avec l'université de Dundee

L'accord en question fait partie du programme Cross-Border Disputes, permettant aux étudiants de passer un semestre à l'université de Dundee. Les modifications récentes incluent le changement d'intitulé du diplôme, qui était auparavant connu sous le nom de CEPIL et a été actualisé en "Cross-Border Disputes". De plus, dans le cadre de cet accord réciproque, les étudiants écossais entrant paient la moitié des frais d'inscription, soit environ 2500 euros pour un semestre.

Ce point est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h21.